

Paris le 10 février 2023

Avis : Fonds Commun de Placement « Crédit Opportunité »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du FCP « Crédit Opportunité », ci-après le « Fonds » et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Nous vous informons que La Française Asset Management, société de gestion du Fonds a pris la décision de permettre au fonds d'utiliser des options sur CDS dans la limite de 15 % de l'actif net, ainsi que du change à terme.

Du fait d'introduire la possibilité de recourir à des options sur CDS, la méthode de calcul du risque global sera la méthode de la VaR absolue en lieu et place de la méthode de calcul de l'engagement :

L'effet de levier indicatif (somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés) ne devrait pas dépasser 100 % de l'actif net du fonds. Cependant, selon les circonstances, il est possible pour l'OPC d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Ces modifications qui seront effectives le 15 février 2023 ne sont pas soumises à agrément AMF, n'ont aucun impact sur la méthode de gestion, les fourchettes maximales d'exposition en vigueur ainsi que sur la stratégie d'investissement et les frais du Fonds qui demeurent inchangés.

Le prospectus et les DIC Priips du Fonds seront modifiés en conséquence. Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur du Fonds disponible sur le site www.la-francaise.com.